

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18954 - 73ÈME ANNÉE

## Manifestation aujourd'hui à Saint-Denis

### **22 mars : mobilisation pour sauver le service public, rempart contre les inégalités**



Ce jeudi 22 mars est une grande journée de mobilisation pour la défense du service public. La tentative du gouvernement de remettre en cause le statut du cheminot à la SNCF et le plan Action publique 2022 constituent pour les syndicats une attaque contre le statut du fonctionnaire, et la volonté de privatiser ce qui sont jusqu'alors des services qui constituent un rempart contre les inégalités. C'est la poursuite de l'offensive contre le socle social créé au lendemain de la Seconde guerre mondiale grâce à l'implication des communistes.

**A** l'appel de l'intersyndicale CFTC, CGTR, FO, FSU, Solidaires, UNSA-Territoriale, CFE-CGC, Saiper, une manifestation a lieu ce matin à Saint-Denis. Les syndicats sont mobilisés contre le plan « Action publique 2022 ». Il concrétise une des promesses de campagne d'Emmanuel Macron, la suppression de 120.000 postes de fonctionnaires. Mais pour les syndicats, le gouvernement veut aller plus loin qu'une réduction des effectifs. En effet, il tente actuellement d'imposer la fin du statut de cheminot à la SNCF. Ce statut donne la garantie de l'emploi comme compensation à un faible salaire et à des horaires décalés qui sont nécessaires au fonctionnement de ce service public.

Si cette mesure passe, alors c'est la porte ouverte à la remise en cause du statut du fonctionnaire. Créé sous la responsabilité du ministre communiste Maurice Thorez, ce statut a pour but de garantir l'impartialité du service public, comportant des agents recrutés par concours, qui ont droit à la garantie de l'emploi.

### Démantèlement des acquis

Mais ce modèle subit des attaques depuis de nombreuses années. Les premières victimes ont été les agents des entreprises publiques qui bénéficiaient tous d'un statut analogue. À la Poste, à France-Télécom et à EDF-GDF, les contractuels remplacent les agents titulaires qui partent en retraite. Cela a pour conséquence une perte des droits, car ces contractuels peuvent être licenciés, et ils ne sont plus recrutés par concours.

À La Réunion, une des conséquences du plan « Action publique 2022 » est la fin de l'espoir de la titularisation pour les 16.000 agents de la fonction publique territoriale qui ne sont pas titulaires, soit 70 % des effectifs. Les syndicats craignent que la fonction publique ne recrute plus en fonction des compétences, mais selon les affinités entre les candidats et les employeurs. Ce qui entraînerait une dégradation du service public.

L'autre volet de ce plan, c'est l'externalisation des services. Des missions assurées auparavant par des fonctionnaires vont être transférées vers le secteur privé. Les syndicats rappellent que les privatisations ont entraîné un surcoût pour les anciens usagers devenus clients. Seuls ceux qui ont les moyens financiers

nécessaires pourront alors continuer à bénéficier des services publics qui sont jusqu'à présent accessibles à l'ensemble de la population, quelle que soit la condition sociale.

Les syndicats rappellent que cette offensive est le prolongement de celle subie par les travailleurs du privé avec la remise en cause des protections du Code du Travail par la loi El-Khomri et les ordonnances Macron. Cela s'ajoute à la baisse des droits à la Sécurité sociale marqués par la hausse du prix nécessaire à payer pour se faire soigner.

### De la crise de 1929 à celle de 2008

Le prétexte invoqué par le gouvernement, c'est la volonté de faire des économies. La crise financière de 2008 a accéléré les politiques d'austérité. Elle a constitué un point décisif dans la remise en cause des acquis obtenus grâce à l'application du programme du Conseil national de la résistance et à la présence des communistes dans le premier gouvernement suivant la Seconde guerre mondiale. Ainsi, Marcel Paul était le responsable du statut progressiste des travailleurs d'EDF, et Maurice Thorez le ministre qui a mis en place le statut de la fonction publique.

À La Réunion, une avancée capitale avait été obtenue grâce aux luttes des communistes de cette époque, c'était l'abolition du statut colonial et la promesse de l'égalité inscrite dans la loi.

Toutes les mesures prises au lendemain de la Seconde guerre mondiale étaient l'aboutissement du règlement d'une autre crise. Elle avait

commencé en 1929 par l'effondrement de la Bourse de New-York. Il s'était ensuite propagé dans le monde, favorisant l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite dans plusieurs pays d'Europe. C'était une des causes de la Seconde guerre mondiale. La victoire finale devait beaucoup à l'Union soviétique qui avait supporté l'essentiel de l'effort de guerre contre les armées de l'Axe. Dans les pays occupés, les communistes étaient en première ligne dans la résistance. Quand il s'est agi de reconstruire, un choix largement partagé a été fait : privilégier les intérêts des travailleurs à ceux des spéculateurs financiers, responsables de la catastrophe de 1929. Il s'en est suivi la création en France d'une des législations sociales les plus avancées du monde avec la création d'un service public jugé alors exemplaire.

Grâce à leurs luttes, les Réunionnais ont fini par obtenir le droit à ce service public. Tout est aujourd'hui remis en cause par une offensive réactionnaire qui s'est appuyée sur ce qui était appelé la plus grande crise financière depuis celle de 1929. Les représentants d'une classe dominante qui dut faire des concessions en raison des effets de la crise de 1929 utilisent une autre crise pour reprendre tout ce qu'ils ont dû céder.

M.M.



## Edito

# Les plages condamnées à disparaître par le changement climatique

**A**près les passages successifs au large de plusieurs tempêtes tropicales depuis le début de l'année, les plages des Roches Noires et de Boucan Canot à Saint-Gilles ont été fermées. La raison : il n'y a plus assez de sable. C'est la conséquence des fortes houles qui ont accompagné les tempêtes. Il a donc suffi de trois mois pour quasiment rayer de la carte deux plages parmi les plus fréquentées de La Réunion.

Il faudra sans doute d'importants travaux pour tout remettre en état et permettre à ces plages de redevenir ce qu'elles étaient... jusqu'à la prochaine forte houle. Car l'érosion des plages est la conséquence d'un phénomène aujourd'hui inéluctable : la montée du niveau de la mer. En raison de la pollution de l'atmosphère par les gaz à effet de serre, le climat s'est réchauffé, cela a fait fondre des glaciers et cela dilate le volume des océans. La Réunion ne subit que le début de ce phénomène.

Car les prévisions font état d'une hausse minimale supplémentaire d'un mètre au cours des prochaines décennies. Cette hausse sera progressive. Chaque année, la houle sera plus haute, et les vagues iront toujours plus loin à l'intérieur des terres. Les plages sont donc condamnées par le changement climatique.

Un tel exemple doit faire réfléchir au sujet des projets d'aménagement du littoral. Il est notamment question de construire une ville nouvelle de plusieurs dizaines de milliers d'habitants à Cambaie, une plaine côtière. Avec la montée du niveau de la mer, que deviendront ses habitants, quel avenir pour les infrastructures qui auront été construites ?

Plus que jamais, il est nécessaire de tenir compte du changement climatique pour tout aménagement. Les plages des Roches Noires et de Boucan Canot sont là pour rappeler cette évidence.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

## Deux ou trois choses à préciser

La Réunion, mars 2018.

À l'attention de Madame l'adjointe au chef de cabinet du directeur des affaires criminelles et des grâces (Dossier suivi par le service des requêtes, référence \*\*\*.)

Madame,

Je vous remercie du courrier que vous avez bien voulu m'adresser en date du 19 février 2018, dont le contenu tant sur la forme que sur le fond est à peu près le même que celui que le secrétariat du ministère précédent me faisait parvenir.

Le principe constitutionnel de séparation des pouvoirs et de l'indépendance de l'autorité judiciaire va de soi, même si en pratique il serait légitime d'éprouver quelques doutes dès lors par exemple que des avocats (je n'évoque pas simplement ceux d'une île voisine), cumulent les fonctions, et siègent à la chambre basse et haute, que ceux-ci manient dans l'exercice de leur premier métier le mensonge, ce qui en France n'est pas considéré comme un délit, certes, quand bien même cela provoque des conséquences non négligeables à l'échelle de l'individu et de la famille.

Sachez, Madame, qu'une procédure peut s'achever sur de tels mensonges non relevés par l'avocat conseil qui par ailleurs siégeait au Parlement, et n'est autre qu'un parent de l'avocat de la partie adverse...

Ça fait vraiment drôle de se voir affubler, n'est-ce pas ?, une relation adultérine et un enfant non moins adultérin a fortiori dès lors que le fait n'était pas seulement mensonger mais impossible !

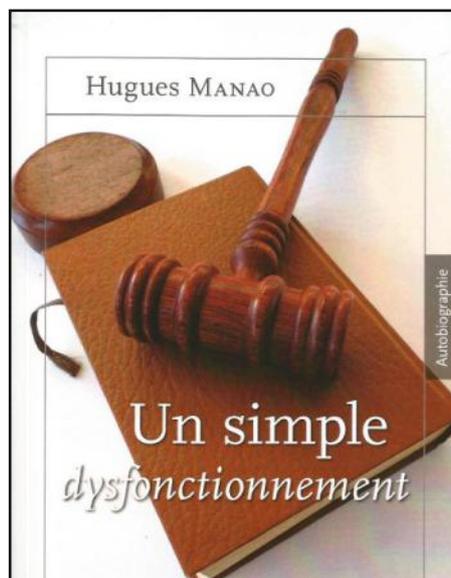
Il ne me reste en l'occurrence qu'à espérer que les administrés respectifs de ces messieurs aient été moins bernés que ne l'a été leur clientèle (accessoirement les juges). Il serait par ailleurs superflu de rappeler qu'on ne peut pas juger, dès lors qu'au préalable la vérité n'a pas été établie au plus près – et dans l'affaire qui a motivé mon courrier notamment, nous en sommes encore loin.

Vous n'êtes pas sans ignorer non plus, Madame, que les Bâtonniers dès lors qu'ils sont alertés répondent (je cite) ne pas se mêler de la stratégie de leur confrère, quand bien même des documents clés à l'établissement de la vérité sont occultés par la défense et non déposés sur le bureau du juge. Le statut de Bâtonnier s'avère-t-il honorifique ?

Je n'évoque pas davantage le cas où l'avocat insultant est lui-même Bâtonnier... Déontologie, le mot me semble mal partagé dans la profes-

sion.

Je m'empresse de préciser, Madame, qu'avant mon envoi en votre direction, il me semble avoir fait le nécessaire - pièces afférentes - à de nombreuses reprises non seulement auprès du Bâtonnier, mais auprès des autorités judiciaires.



**Un Simple dysfonctionnement de Hugues Manao, éditions 7 écrit, collection Autobiographie.**

Vous n'êtes sans doute pas sans ignorer que la stratégie du changement d'avocat, financièrement lourde, présente a contrario l'avantage de pouvoir déposer plainte contre l'ancien conseil pour entrave au déroulement correct de la procédure et pour obstruction au débat contradictoire, ce qui me procurait l'occasion de verser à l'attention des juges les pièces jusque-là confisquées, destinées à attester de la réalité des faits. Pour n'avoir pas manqué à le faire, de manière réitérée, ici, comme dans un département voisin, je reste, d'expérience, sceptique quant au résultat de ces sortes de plaintes. Elles demeurent lettres mortes : les juges font comme si les pièces qui leur avaient été envoyées n'existaient pas, voilà la vérité, Madame : la vérité du terrain que les politiques semblent ignorer, ou qu'ils souhaitent ignorer. Voilà comment se passent les choses ici.

En ce qui concerne le manquement à la déontologie, je me permets d'ajouter m'en être ouvert dans un courrier adressé au Président du sénat - M. J.-P. BEL à l'époque, puisqu'il était question en 2013 de "moralisation de la vie politique", souhaitant attirer son attention, pièces à l'appui, sur les procédés malhonnêtes d'un de ces sénateurs-

avocats-ex-Bâtonnier, dans l'espoir que ce dernier se retournât contre moi. Ce qu'il ne fit pas, à mon grand regret.

Ce qui m'autorise à dire que certains ne méritent pas l'honneur qu'ils portent à la boutonnière.

Il est cependant de notre devoir, Madame, de simple citoyen de vous informer des difficultés que nous rencontrons au quotidien, sur le terrain, dans les procédures au civil, afin qu'au fait de ces dysfonctionnements, votre cabinet et la Garde des Sceaux preniez les décisions politiques qui s'imposent dans l'espoir que ce genre de situations ubuesques n'aient lieu de se reproduire.

Je souhaite bien entendu qu'il n'y ait pas méprise sur l'objet de mes envois de dossiers que je réitère aujourd'hui avec la présente (dossier du 10 février 2018) pour préciser n'attendre aucun retour de votre part, comme la plupart de ceux qui vous écrivent, si ce n'est le geste politique fort de réformer le système judiciaire en profondeur, de mettre en place de véritables garde-fous, efficaces, indépendants, tant au niveau des avocats, qui au civil ont la possibilité de brider la vérité, qu'au niveau des juges qui ne sont jamais responsables de leur travail, par un vrai et effectif contrôle. Il faut responsabiliser ce monde-là, et puis sans doute demander aux avocats politiciens cumulards qu'ils soient mahorais ou pas, qui savent très bien faire le tri entre clients et électeurs, de faire celui du métier qu'ils souhaitent exercer. Je vous parle, moi, d'un scandale qui dure depuis 13 ans.

Il m'apparaît d'autant plus légitime de vous envoyer des dossiers comme je le fais encore aujourd'hui qu'il s'agit non seulement de vous alerter mais de vous indiquer que nous souhaitons à terme – puisque ni juges ni avocats ne sont responsables - nous retourner contre l'État français.

Je vous prie, Madame, de bien vouloir agréer l'expression de mes salutations les plus distinguées.

**Jean-Baptiste Kiya**

P.-J.: Nouveau dossier avec nouvelles pièces portant sur la même affaire.

## Face au fiasco, nouvelle tentative des promoteurs

# Route en mer : 40.000 tonnes de roches convoitées à Salazie

Face au fiasco de la route en mer, ses promoteurs envisagent de prélever pas moins de 40.000 tonnes de roches à Salazie, une des zones les plus instables de La Réunion, pour relancer le chantier.



Les promoteurs de la route en mer tentent de relancer le chantier au travers d'un projet pharaonique : transporter 40.000 tonnes de roches de Mare à Poule d'eau dans le cirque de Salazie pour les déverser dans la mer plus de 50 kilomètres plus loin. Ce projet fera l'objet d'une enquête publique.

Souhaitons que cette procédure puisse permettre aux Salaziens de faire droit à leurs inquiétudes. En effet, dans un reportage hier soir dans le journal télévisé de La Première, certains ont fait part de leur crainte au sujet de la fragilisation du cirque de Salazie, si ces 40.000 tonnes de roches disparaissent. Salazie est en effet une région de l'île qui subit une érosion accélérée. Le plateau au-

dessus de Mare à Poule d'eau, Grand Îlet, se déplace doucement et sûrement vers l'aval. Un jour, un énorme glissement de terrain aura lieu. C'est la conséquence de la conjonction des pluies tropicales et de la gravité. C'est ce phénomène qui a créé les cirques de La Réunion à la suite de l'effondrement de la partie centrale du volcan bouclier qui la recouvrait bien avant que l'être humain arrive. Il est toujours en cours.

Transporter ces roches, cela voudra dire plusieurs milliers de rotations de semi-remorque sur une route de montagne qui a montré sa fragilité ces dernières semaines en raison des fortes pluies. C'est également un problème de sécurité et de santé

pour les Salaziens, et pour les habitants situés sur le trajet de ces énormes camions dans les communes de Saint-André, Sainte-Suzanne, Sainte-Marie et Saint-Denis.

Vouloir donc prélever 40.000 tonnes dans ces conditions, cela ne va-t-il pas accélérer le risque d'érosion de Salazie ? De plus, ces 40.000 tonnes ne sont pas décisives pour la poursuite du chantier de la route en mer. Il en faudrait beaucoup plus pour réaliser la promesse faite par ceux qui ont fait croire qu'il serait possible de construire une route en mer de 12 kilomètres entre Saint-Denis et La Possession.

Rappelons que dans l'état actuel, la livraison d'une demi-route en mer entre Saint-Denis et La Grande-Chaloupe est envisagée dans quelques années en se contentant de la partie viaduc. Le reste est conditionné à la trouvaille de millions de mètres cubes de roches qui n'existent pas dans les carrières existantes à La Réunion.

Gageons que le projet de prélèvement de roches à Salazie soit le dernier soubresaut d'un projet qui tourne au fiasco, et qui impose qu'une autre solution soit trouvée pour sécuriser la liaison entre La Possession et Saint-Denis.

**M.M.**

## In kozman pou la rout

### « Lo zyé propriyètèr i ranpli rozoir d'lé »

Moin lé sir zot i pans sa sé in bon kozman, in kozman vré, é na poin pli vré k'sa. Pars lé sir si in propriyètèr i avèye bien son bèf. Si li mank pa lo soin. Si i done ali manjé konm k'i fo épi in pé l'égzèrsis épi si sé in vash bon kalité, bon l'espès, li va done dolé an kantité épi an kalité. Dann in ka kontrèr, i gingn ar pa in bonpé d'lé épi in bon kalité. Moin la mèm lir par la désèrtin moun i fé zoué in mizik dous pou z'ot bann vash... Mé oila, défoi, la pa lo propriyètèr i okip li mèm son bèf, défoi sé son om de konfyans sansa in marmaye la kour é mi pé dir azot lo bèf lé bien okipé galman. Donk bon bèf bien akipé i ranpli son rozoir d'lé konmsi dorien n'été. Alé ! Mi lèss azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétayé.

# Oté

## Mayot', lo minm skandal zanfan la Krèz la pa loin !

*Bonpé an parmi nou, bann sové gri, sansa bann koko prop, i an souvyin lépok loto « dé sévo » la DDASS, tanto koulèr gri, tanto té blan, té ki vol zanfan domoun mizèr, pou anvoy azot travay kom zésklav dann péi la fré. Sa minm minm lo skandal zanfan la Krèz. Sak i éspas zordi, la-ba Mayot', sé in pé lo minm trin. Ouv byin zot koko marmay, si zot i vé konprann lo pourkoi ék lo koman d'la soz.*

*Lo l'èr pou trap bann zanfan abandoné pou anvoye azot dann La Frans i tard pa soné é zot va gout la doulèr lo mond kolonyal. Konm Zamari Baré i shant : z'ot kaz lé tro pti, déor sar pli méyèr. Isi La Rényon, la promète bann zanfan lo paradi pou domin é paradi-la zot la zamé koni. La promète azot vakans pou artourn dann z'ot péi é vakans zot la pa koni non pli. Si mi tronp pa lo krime zanfann La Krèz i sava rokomansé-pa isi shé nou mé laba dann Mayotte. Mèm métod, mèm rézilta é mi oi pa koman sar posib fé otroman. Sé pou lo bien banna non ? A ! Koué k'i fré pa pou lo bien bann zanfan ? Mèm déport azot dan La Frans ! Mèm éloign azot par raport z'ot bann paran ! Mèm fé gnor azot ziska z'ot pasé !*

*Larsipél Komor, té kom in grann famiy, ansam lo momon, i apèl Grand'Komor èk son troi zanfan, Anzouan, Moéli, ék Mayot'. Lo 22 désam 1974, banna la fé in votaz. Résilta, zot la desid à 95 % pou rét ansamb pou la vi, kom in lak dovan notèr, ou in testaman, apèl ali koman zot i vé. Zot témoin té lo pép.*

*Mé kom la Frans i yém mét son né ousa i fo pa, lo 3 zyin 1975, lo Prézidan Ziskar Déstin ék son governman, la desid kom in kidnaping, lo zanfan Komor i apèl Mayot', sa lér zot. Dopli sa, na tangaz i pét rant' gouvernman Komor ék sak la Frans. Poukoué alé vol in zanfan larsipél Komor ? I sar tro long pou rantr dann déray. Mé in soz lé sir, si zot la byin suiv, lo zistoïr lé paréy sak zanfan la Krèz. Lo mimm skandal. In koud-fors kondané par bann Nasion Uni, ék l'OUA, mé la Frans kolonialis té pa là ék sa.*

*Zordi, Komoryin èk Maoré i batay, i tié inn-a-l'ot, rant' kouzin minm san. Mayot' lé paralizé, lé fouti. La Frans lé pri dann la kol li minm la fabriké. Mé ousa i lé zordi, lo bann politisyin péi té ki pouss la rou ziska dann lo bann az'ané74-75 ? Mi an souvyin ankor inndé tèt. Kosa zot i atann pou alé ral lo sarèt ?*

Justin